

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N°16-2026

Objet: Interdiction de stationnement et autorisation d'occupation du domaine public

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'entreprise SAS FAURIE reçue le 25/02/2026,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité
et la circulation à l'intérieur de l'agglomération,

ARRETE

Article 1: Le stationnement sur une partie de la place de l'Echo est interdit pour permettre le stockage de matériaux pour les travaux prévus rue de l'Aumône, Place Lafayette et Place de l'Echo à partir du 2 mars 2026.

Article 2 : Des panneaux d'information seront mis en place par l'Administration communale et par l'entreprise FAURIE.

Article 3: La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 26 février 2026
Le Maire,
André BRIVADIS

